



Base de données sociales - Rapport Social Unique 2022


**MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **Région
PAYS
de la
LOIRE**

Règlementation

La Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a créé l'obligation d'élaborer chaque année un rapport social unique alimenté par une base de données sociales.

Le Rapport social unique est public et sert de support au dialogue social, la Base de données sociales étant accessible aux membres des comités sociaux d'administration (CSA).

Le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la Base de données sociales et au Rapport [social unique dans la fonction publique a précisé le champ et l'utilisation de la base de données sociales.](#)

Concernant la fonction publique de l'État, un [arrêté du 7 mai 2021](#) a fixé la liste des indicateurs contenus dans la Base de données sociales.

La base de données sociales prévue par l'article 1er est **mise en place au plus tard le 31 décembre 2022.**



Méthodologie

Les primo données fiabilisées émanent de l'enquête annuelle Effectif/ Activités 2022 du Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Les données complémentaires ont été collectées individuellement début octobre afin de cibler les critères majeurs de la base de données

Une matrice a ensuite été envoyée courant oct par le Ministère (DS2A) à chaque CREPS afin de pouvoir élaborer son propre RSU

Il est convenu que la liste des 42 critères ne soit pas exhaustive, les bases du RSU 2023 seront modifiées et simplifiées

=>Le RSU constitue un outil de pilotage RH et de dialogue social.



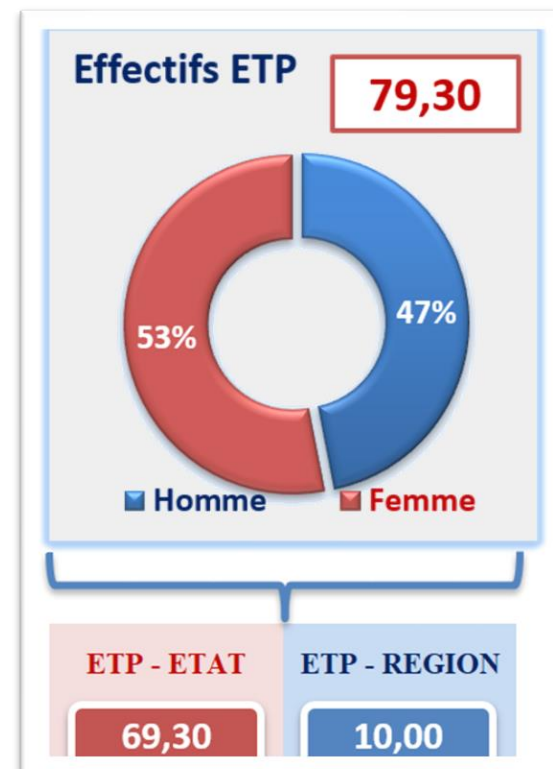
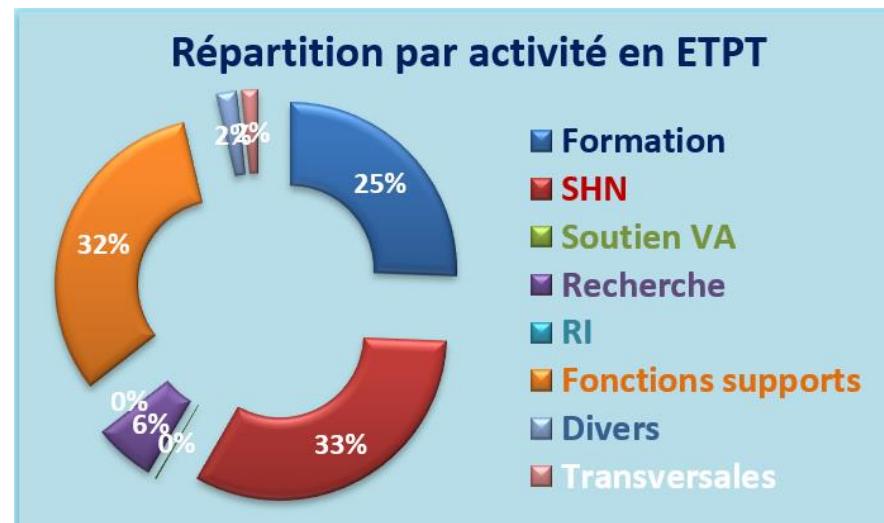
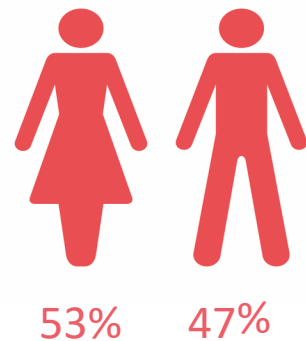
Sommaire



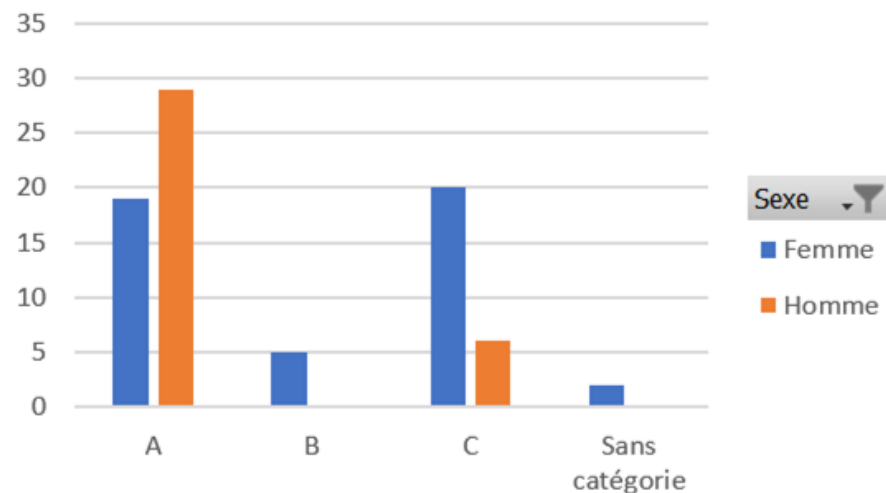
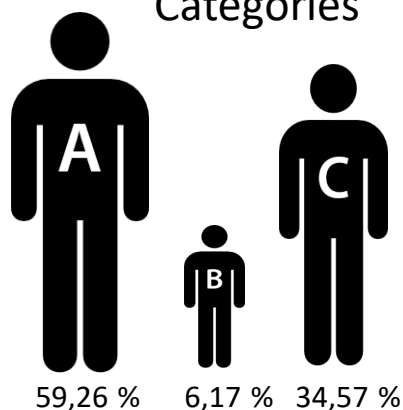
- I. Emploi
- II. Recrutements
- III. Parcours professionnels
- IV. Formation
- V. Rémunérations
- VI. Santé et sécurité au travail
- VII. Organisation du travail et temps de travail
- VIII. Action sociale et protection sociale

Chiffres clés 2022

CREPS
PAYS DE LA LOIRE



Catégories



qui comprend
Titulaires
34,20
Contractuels
35,10

Durée moyenne au sein de
l'établissement

4

I. L'EMPLOI

Plafond d'emplois autorisés en ETP.

- L'évolution des fonctions comptables
- Le renforcement de la communication
- Des contrats de missions sur le PRNSI

Plafond d'emplois autorisés en ETP	2021	2022
	67	72

Longtemps maintenu à 38 ETP, passé à 48 puis à 62 et 67, le plafond d'emploi a été augmenté pour pouvoir intégrer développement et projets.

Constitution des équipes nécessaires au nouveau dimensionnement et une augmentation du plafond d'emploi à 72 permet de stabiliser les équipes et projet.



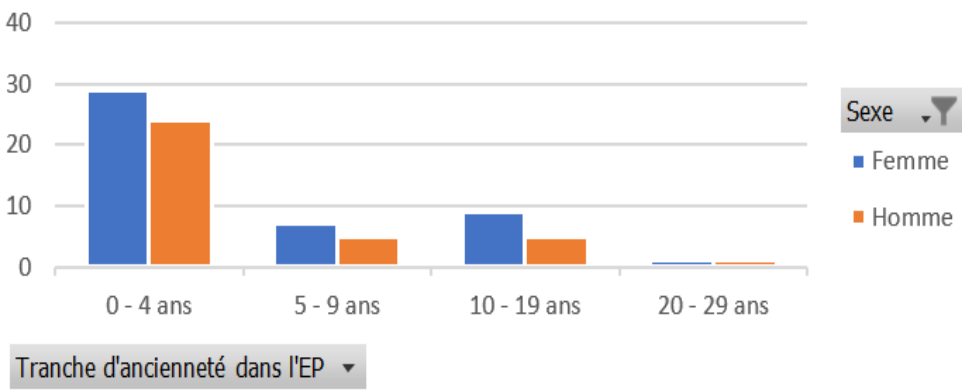
I. L'EMPLOI

Ancienneté dans l'établissement

ETPEtat (Plusieurs éléments) agents Etat

Nombre de ETPEtat	Étiquettes de colonnes		
Étiquettes de lignes	Femme	Homme	Total général
0 - 4 ans	29	24	53
5 - 9 ans	7	5	12
10 - 19 ans	9	5	14
20 - 29 ans	1	1	2
Total général	46	35	81

Proportion des effectifs physiques au 31/12 par tranche d'ancienneté.

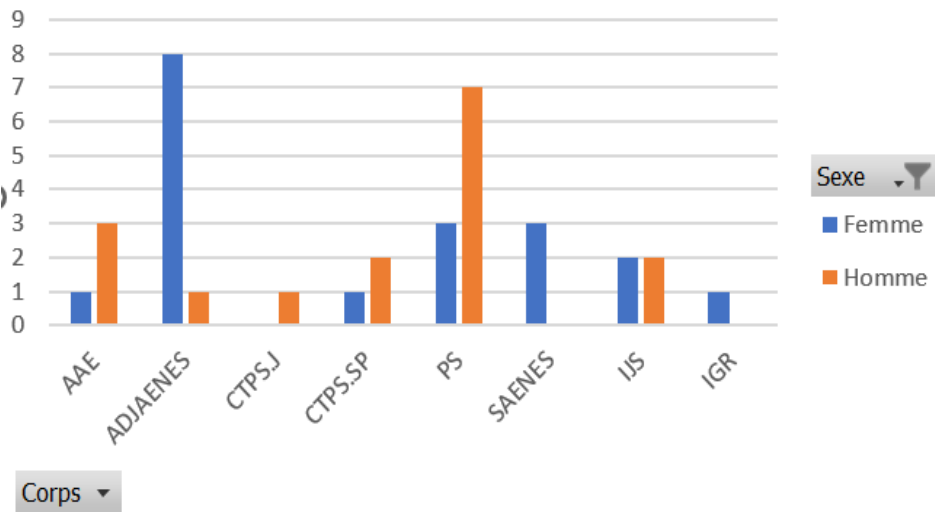


Corps par sexe pour les fonctionnaires

ETPEtat (Plusieurs éléments) agents Etat
Statut Titulaire

Nombre de ETPEtat	Étiquettes de colonnes		
Étiquettes de lignes	Femme	Homme	Total général
AAE	1	3	4
ADJAENES	8	1	9
CTPS.J		1	1
CTPS.SP	1	2	3
PS	3	7	10
SAENES	3		3
IJS	2	2	4
IGR	1		1
Total général	19	16	35

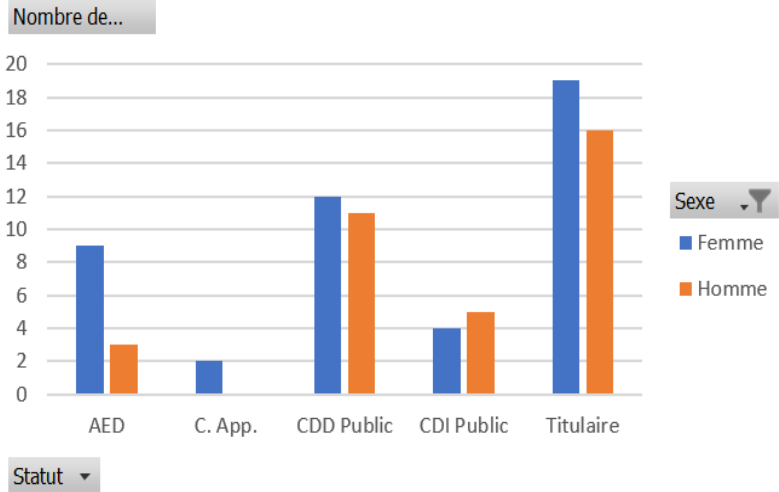
Nombre de...



I. L'EMPLOI

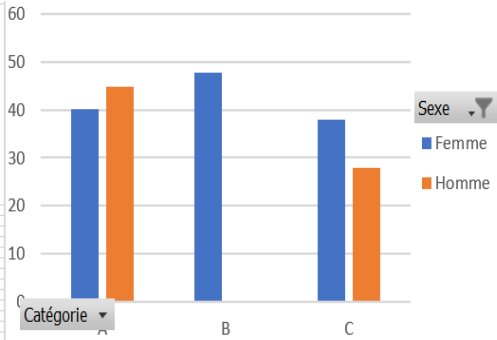
Statut d'emploi/ sexe

Nombre de ETP	État	Étiquettes de colonnes	
Étiquettes de lignes	Femme	Homme	Total général
AED	9	3	12
C. App.	2		2
CDD Public	12	11	23
CDI Public	4	5	9
Titulaire	19	16	35
Total général	46	35	81



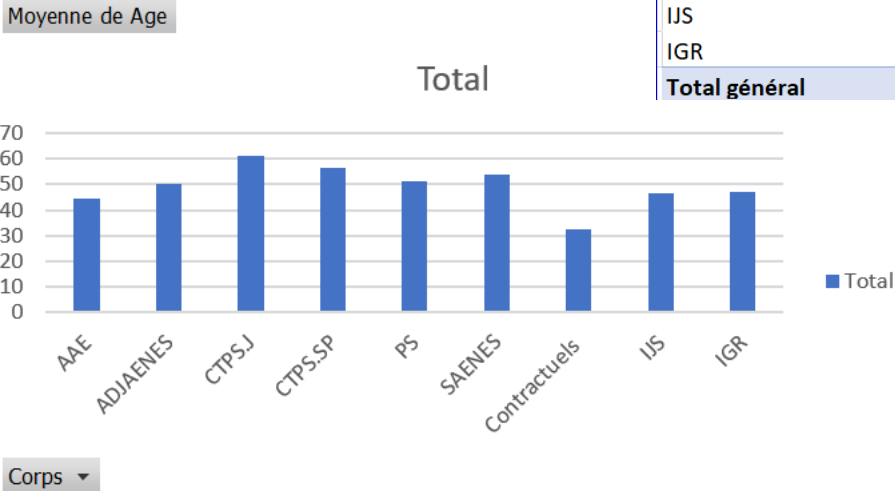
Statut d'emploi/catégorie/âge

Moyenne de Age	Étiquettes de colonnes		
Étiquettes de lignes ▼	Femme	Homme	Total général
A	40	45	43
B	48		48
C	38	28	36
Total général	40	42	41



Âge moyen des effectifs en fonction sur emploi permanent

Étiquettes de ligne	Moyenne de Age
AAE	44
ADJAENES	50
CTPS.J	61
CTPS.SP	56
PS	52
SAENES	54
Contractuels	32
IJS	47
IGR	47
Total général	41 ans





I. L'EMPLOI

Moyenne d'âge des agents titulaires : 51 ans

Moyenne d'âge des agents contractuels : 32 ans

Effectifs gérés en équivalent temps plein au 31/12.

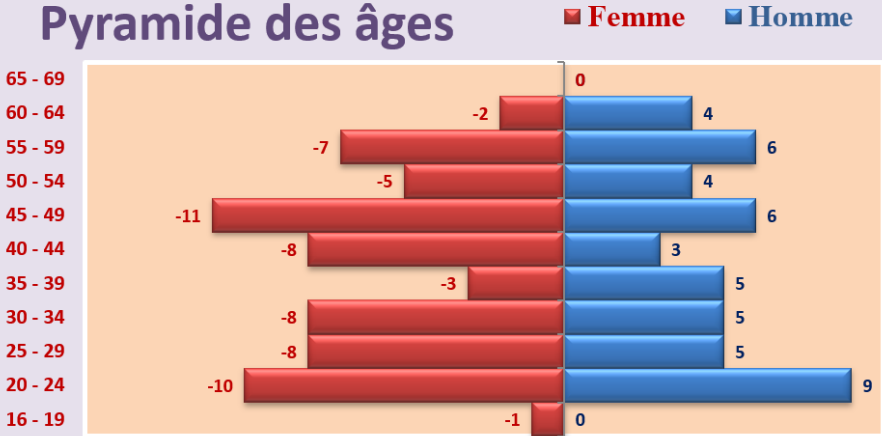
Somme de ETP	Étiquettes de colonnes		
Étiquettes de lignes	Femme	Homme	Total général
AED	5	1,5	6,5
C. App.	2		2
CDD Public	8,9	9,2	18,1
CDI Public	4	4,5	8,5
Titulaire	18,2	16	34,2
Total général	38,1	31,2	69,3

Focus région

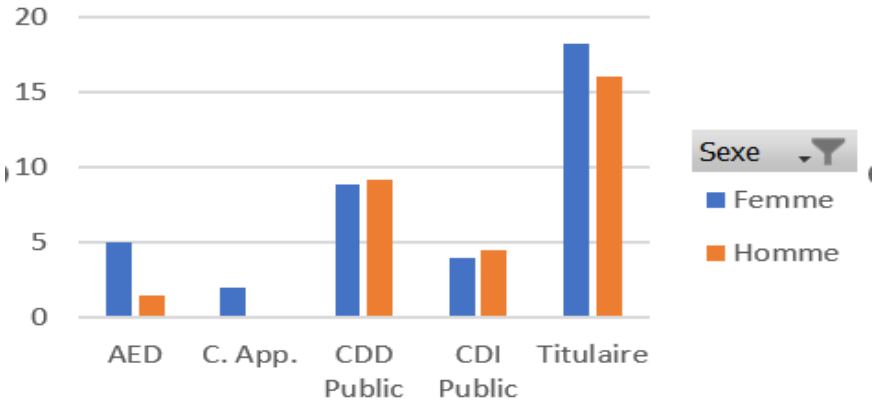
Effectifs physiques en fonction au 31 décembre

ETPRégion	1	Agent région	
Nombre de ETPRégion	Étiquettes de colonnes		
Étiquettes de lignes	Femme	Homme	Total général
B	1	1	2
C	3	5	8
Total général	4	6	10

Pyramide des âges



Somme de ETP



ETP Région

Étiquettes de lignes	Femme	Homme	Total général
0 - 4 ans	4	4	8
10 - 19 ans		2	2
Total général	4	6	10

II. LE RECRUTEMENT

Nombre d'agents fonctionnaires recrutés au cours de l'année

2



Nombre de Effectif physique	Étiquettes de colonnes
Étiquettes de lignes	Femme
AAE	1
IJS	1
Total général	2

Nombre d'agents contractuels recrutés au cours de l'année

14



7

Étiquettes de lignes	Nombre de	Durée de présence au sein de l'EP
Pour répondre à des besoins permanents		16
Pour répondre à des besoins temporaires		5
Total général		21



II. LE RECRUTEMENT

Nombre d'agents contractuels recrutés sur un emploi permanent au cours de l'année



11



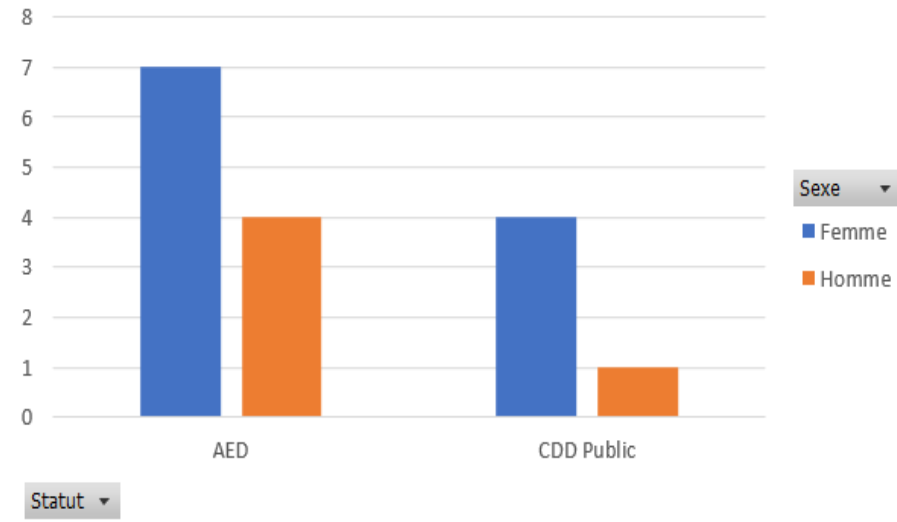
5

Nombre de durée de présence au sein de l'EP

A	4
C	12
Total général	16

Nombre de durée de présence au sein de l'EP

Étiquettes de lignes	Femme	Homme	Total général
AED	7	4	11
CDD Public	4	1	5
Total général	11	5	16

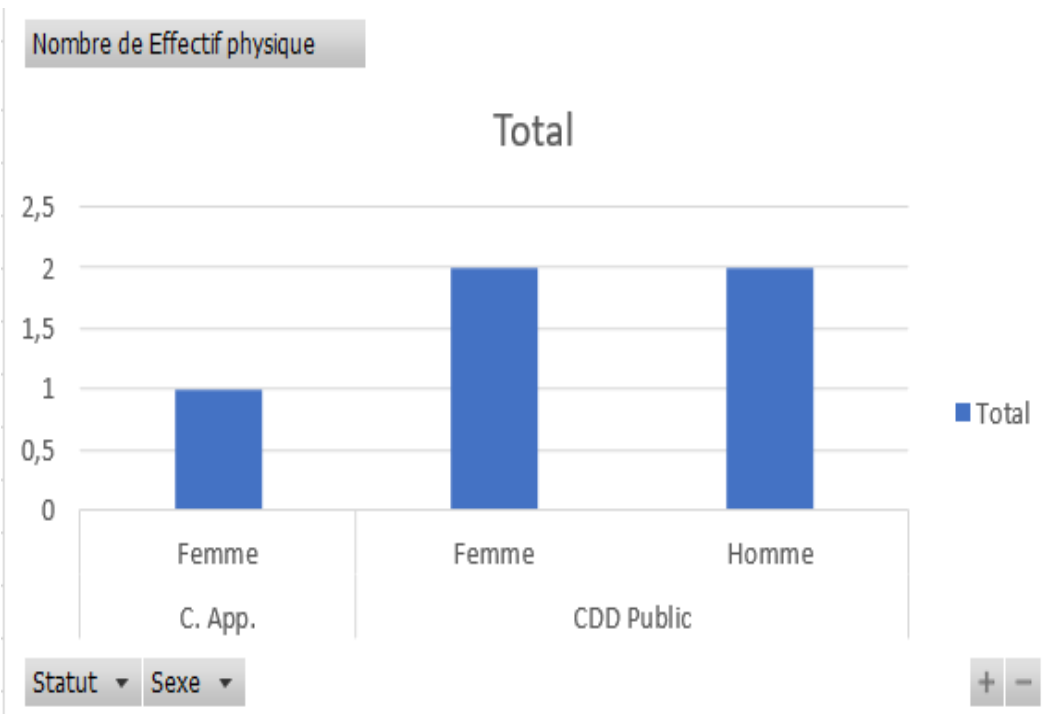


II. LE RECRUTEMENT

Nombre d'agents contractuels et autres personnels recrutés sur un emploi non permanent au cours de l'année.



Étiquettes de lignes	Nombre de Effectif physique
☒ C. App.	1
Femme	1
☒ CDD Public	4
Femme	2
Homme	2
Total général	5



III. LES PARCOURS PROFESSIONNELS

Les avancements de grade et les promotions internes

3 promotions



1



2

1 PS HC => PS CE
1 IJS CS => IJS HC
1 IGE => IGR



3

III. LES PARCOURS PROFESSIONNELS

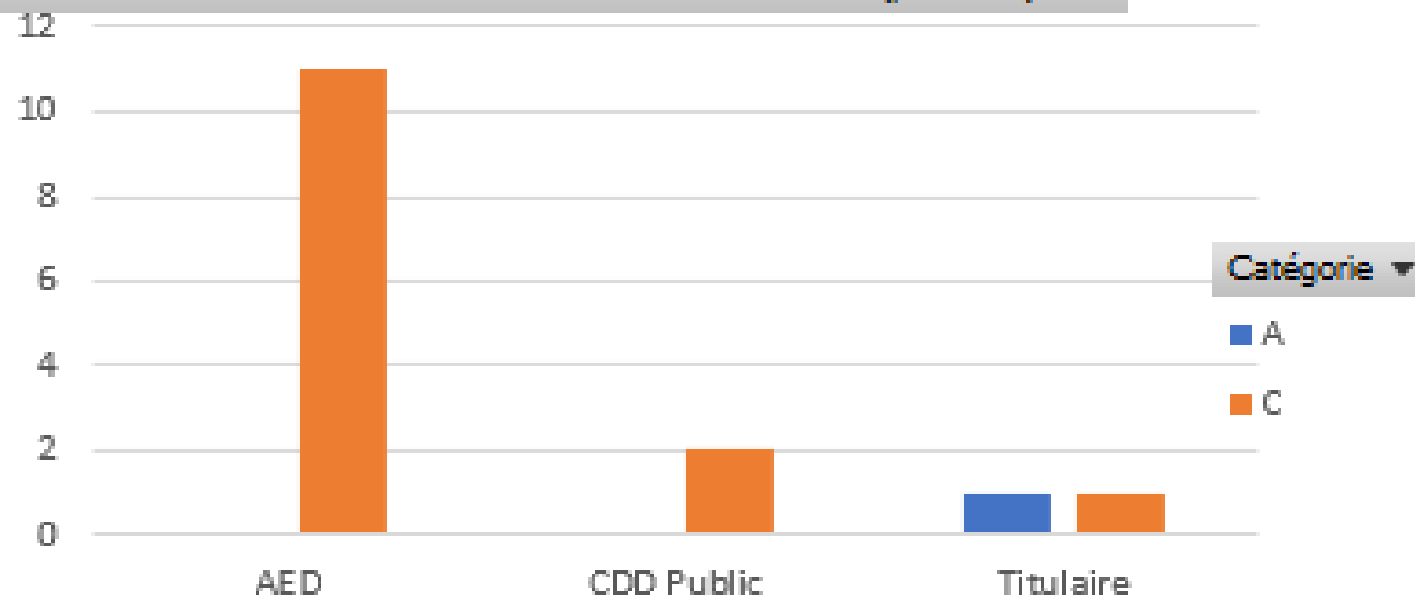
Les départs ou cessations de fonctions

Nombre de	Date de fin de contrat ANT ou titulaire sur contrat (prévision)	Étiquettes de colonnes		
Étiquettes de lignes	A	C	Total général	
AED		11	11	
CDD Public		2	2	
Titulaire		1	1	2
Total général		1	14	15



Départ 2022

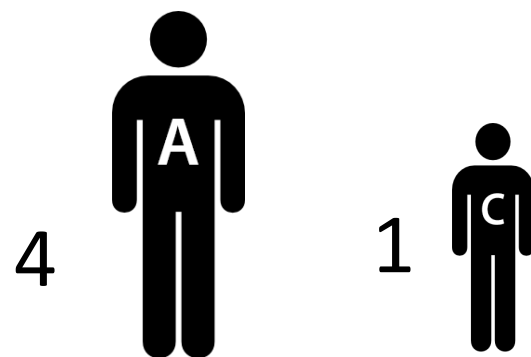
Nombre de Date de fin de contrat ANT ou titulaire sur contrat (prévision)



III. LES PARCOURS PROFESSIONNELS

Transformation CDD en CDI

5 CDI



Ancienneté



IV. LA FORMATION

Le CREPS PDL propose depuis 2021 un plan annuel de formation ambitieux basé sur une enquête de recensement des besoins envoyé en fin d'année N pour l'année N+1

Les formations sont élaborées en interne ou par prestations extérieures

Tous les agents du CREPS bénéficient de l'offre interministérielle de la formation via la plateforme PFRH , de nombreux champs professionnels sont proposés.

En 2022 30 agents ont bénéficié d'au moins une formation professionnelle
Le nombre d'heures totales dispensées est de 140H de formation collective

Un agent a bénéficié d'un congé formation dans le but de la préparation d'un concours (professeur des écoles) qui a été obtenu



V. LES REMUNERATIONS

REPARTITION DE LA MASSE SALARIALE PAR ACTIVITÉS

MISSIONS	Masse salariale	ETPT	MISSIONS	Masse salariale	ETPT
FORMATION	1 101 972,04 € 29,20%	19,19 29,63%	RECHERCHE	273 172,81 € 7,24%	4,46 6,89%
SPORT DE HAUT NIVEAU	1 326 733,46 € 35,16%	24,48 37,80%	POLITIKES TRANSVERSALES	81 908,46 € 2,17%	1,23 1,90%
SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE	5 799,35 € 0,15%	0,12 0,19%	FONCTIONS SUPPORTS	890 488,02 € 23,60%	13,79 21,29%
			DIVERS	93 379,94 € 2,47%	1,49 2,30%
			TOTAL	3 773 454,09 €	64,76

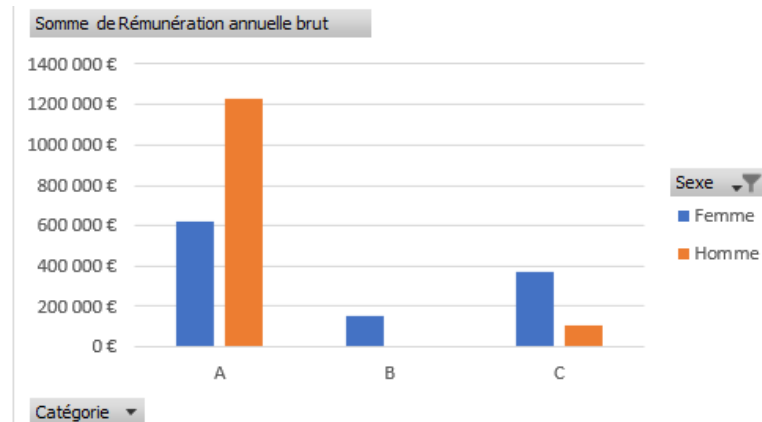


V. LES REMUNERATIONS

Total des rémunérations annuelles brutes versées pour les agents sur emploi permanent rémunérés au cours de l'année

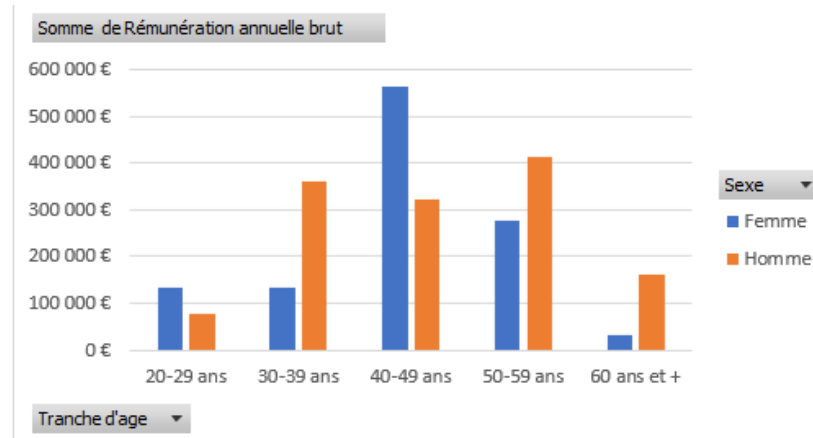
Somme de Rémunération	Étiquettes de colonnes		
Étiquettes de lignes	Femme	Homme	Total général
A	623 120 €	1 229 951 €	1 853 070 €
B	150 651 €		150 651 €
C	368 709 €	105 123 €	473 833 €
Total général	1 142 480 €	1 335 074 €	2 477 554 €

Répartition par catégorie et genre



Somme de Rémunération	Étiquettes de colonnes		
Étiquettes de lignes	Femme	Homme	Total général
20-29 ans	135 039 €	77 213 €	212 252 €
30-39 ans	132 896 €	360 626 €	493 522 €
40-49 ans	564 872 €	323 255 €	888 127 €
50-59 ans	278 514 €	413 035 €	691 549 €
60 ans et +	31 160 €	160 945 €	192 105 €
Total général	1 142 480 €	1 335 074 €	2 477 554 €

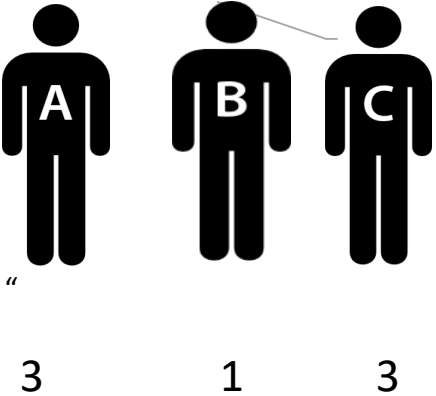
Répartition par tranche d'âge et genre



V. LES REMUNERATIONS

Nature des indemnités	Montant en €	Observation
Indemnité de résidence	18706	Pour tous les agents titulaires et contractuels
SFT	28744	Pour tous les agents titulaires et contractuels ayant un ou plusieurs enfants
Primes et indemnités	318999	Egalité de traitement homme femme par corps
NBI	9288	Attribution selon fonctions indiquées dans arrêté 18 dec 2018

7 NBI

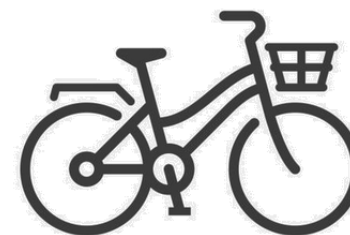


VI. LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL

Le nombre et la nature des accidents du travail, maladies professionnelles et affections ainsi que les reclassements des agents reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions.

Nombre d'accident de travail en 2022

2



1

Nombre d'accident de travail avec arrêt

Source : Winpaie



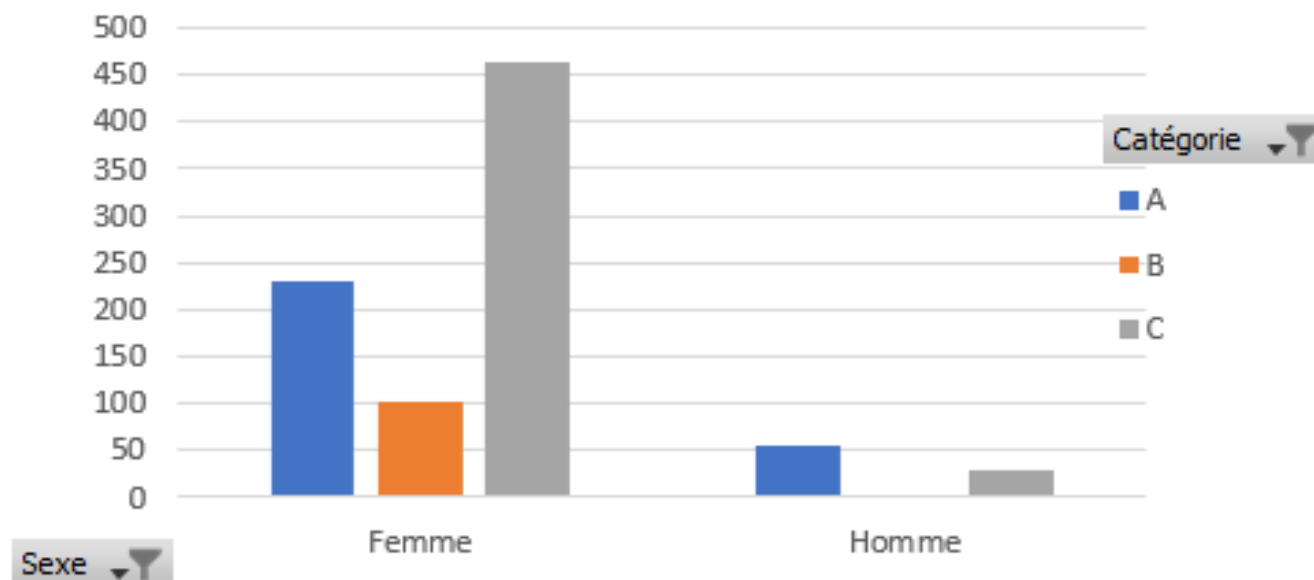
VI. LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL

Somme de Nbre de jours d'absence pour raison de santé	Étiquettes de colonnes			
Étiquettes de lignes	A	B	C	Total général
Femme	231	102	464	797
Homme	56		28	84
Total général	287	102	492	881

La majorité des arrêts sont dus à : arrêts liés au covid et arrêts maladie divers

29 jours de carence ont été imputés aux agents

Somme de Nbre de jours d'absence pour raison de santé



VI. LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL

Une enquête complète SST 2022 a été fournie à la DGRH en juillet 2023.

Un DUERP (document unique d'étude des risques professionnels) a été réalisé en mai ainsi qu'une analyse RPS.

Aucun signalement n'a été réalisé en 2022 et aucune alerte RPS n'a été formulée.

Le dialogue au sein des instances de concertation est fréquent et de qualité ; les remontées syndicales sont analysées et prises en compte.



VI. LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL

Focus prévention

Après plusieurs années sans médecine de prévention, une convention de partenariat a été signée avec Nantes Université en 2022.



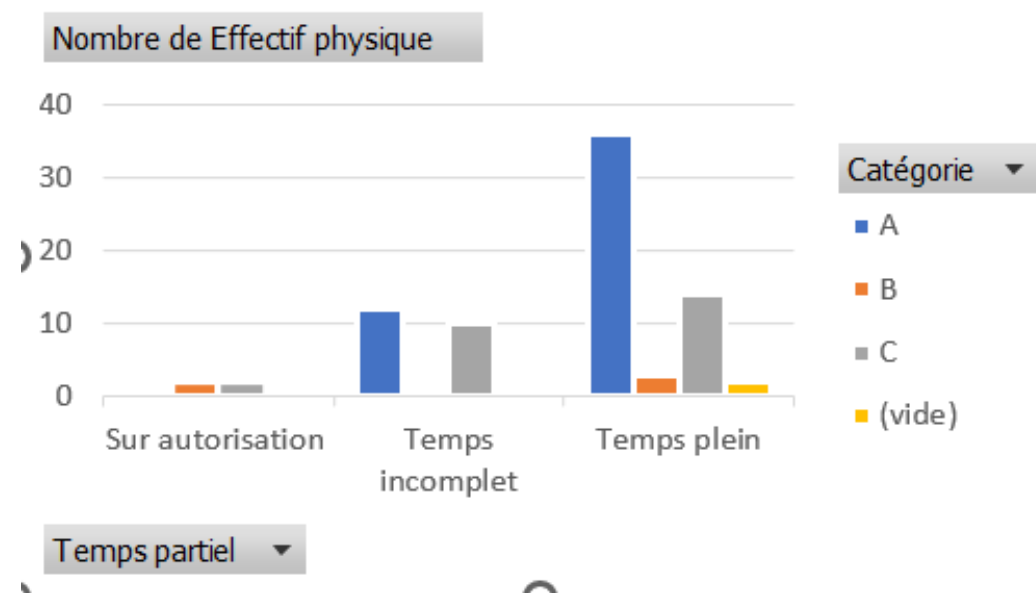
6 agents ont été reçus par la médecine de prévention

VII. L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET TEMPS DE TRAVAIL

Répartition des effectifs en fonction au 31/12 : sur emploi à temps partiel de droit, par quotité de travail ; à temps partiel sur autorisation

Nombre de Effectif physique	Étiquettes de colonnes				
Étiquettes de lignes	A	B	C	(vide)	Total général
Sur autorisation			2	2	4
Temps incomplet	12			10	22
Temps plein	36	3	14	2	55
Total général	48	5	26	2	81

La majorité des agents du CREPS travaille sur un temps plein. Les temps incomplets ne sont pas ciblés sur une catégorie particulière ils répondent à un besoin de l'établissement. On ne constate pas de temps partiel de droit sur les catégories A.



VII. L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET TEMPS DE TRAVAIL

Répartition des effectifs en fonction au 31/12 : Temps partiel à temps partiel de droit, par quotité de travail ; à temps partiel sur autorisation, par quotité de travail),

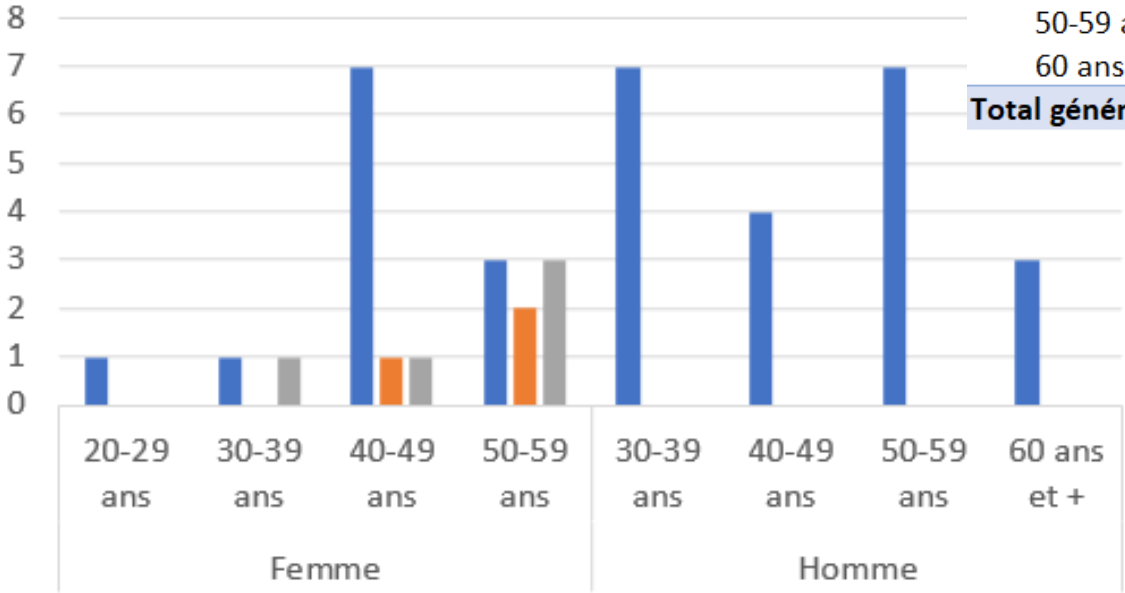
Nombre de Effectif physique		Étiquettes de colonnes			Total Femme			Total Homme		Total général
Étiquettes de lignes										
					</					

VII. L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET TEMPS DE TRAVAIL

Nombre total de comptes épargne-temps ouverts au 31 décembre

Nombre de Nbre total de C Étiquett				
Étiquettes de lignes	A	B	C	Total généra
Femme	12	3	5	20
20-29 ans	1			1
30-39 ans	1		1	2
40-49 ans	7	1	1	9
50-59 ans	3	2	3	8
Homme	21			21
30-39 ans	7			7
40-49 ans	4			4
50-59 ans	7			7
60 ans et +	3			3
Total général	33	3	5	41

Nombre de Nbre total de CET ouvert au 31/12



Les CET sont majoritairement alimentés par les cat A , homme comme femme sans distinction dès l'âge de 40 ans



VII. L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET TEMPS DE TRAVAIL

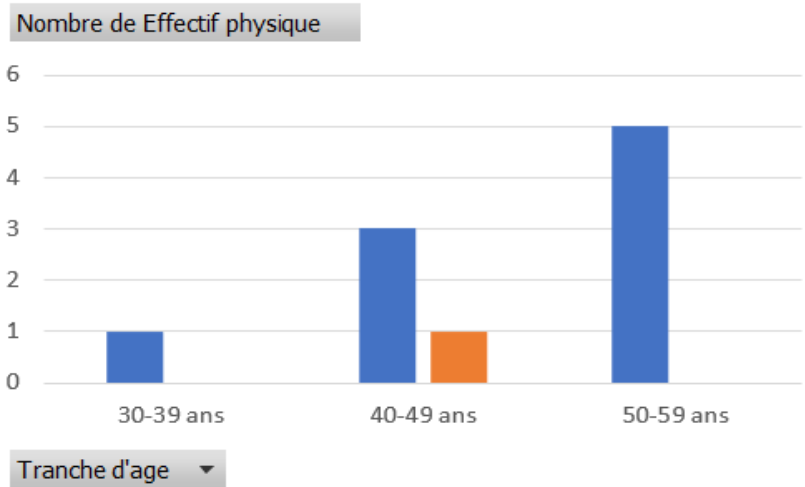
Nombre d'agents en fonction au 31 décembre exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail, réparti selon le nombre de jours de télétravail par semaine.

	Étiquett		
	Femme	Homme	Total général
Nombre de Effectif physiqu	9	1	10

Le télétravail est majoritairement employé dans les tranches d'âge les plus avancées



ETPEtat	(Plusieurs éléments)		
Télétravail oui/non	Oui	Agents Etat	
Nombre de jours de télétravail			
Nombre de Effectif physique Étiquette			
Étiquettes de lignes	Femme	Homme	Total général
30-39 ans	1		1
40-49 ans	3	1	4
50-59 ans	5		5
Total général	9	1	10



Sexe

Femme

Homme

Il s'agit d'agents hors article 10

VII. L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET TEMPS DE TRAVAIL

Nombre de jours de télétravail

Les agents télétravaillent 1 à 2 jours par semaine (sauf contexte sanitaire particulier)

Somme de No Étiquettes de colonnes	
Étiquettes	1
☒ Femme	4
30-39 ans	
40-49 ans	2
50-59 ans	2
☒ Homme	1
40-49 ans	1
Total général	5

DES ACTIVITÉS SPORTIVES POUR TOUS LES AGENTS

Les agents du CREPS peuvent bénéficier d'activités sportives sur le temps de la pause déjeuner :

- Sports collectifs : volley, hand, etc
- Sport de raquettes : badminton, tennis de table
- Gym douce : Pilate, gym suédoise, Viet Tai Chi
- Musculation : accès aux machines



Ce temps de pratique encourage non seulement la pratique d'une activité physique mais aussi les inter-relations entre services et les 2 bâtiments.

VIII. L'ACTION SOCIALE ET LA PROTECTION SOCIALE

Un dispositif complet d'action sociale est proposé aux agents du CREPS (hors agents Région). Ce dernier comprend les aides interministérielles, les aides du CREPS (aide à la restauration, aides à la famille) et les associations de personnel de l'Education Nationale (PREAU) et du Rectorat de Nantes (Arena).



Nature de la prestation	budget en €
Aide à la famille (vacances...)	722
Secours Exceptionnel	1000
Rentrée scolaire	1170
Cheques cadeaux	13560
Activité sportive	720
	17172
Aide aux repas	18408

Répartition budgétaire Action Sociale 2022

